

RÉSISTANCE SOCIALE

70-71

LA RÉPUBLIQUE SERA SOCIALE OU NE SERA PAS !

Vous trouverez dans ce numéro double un large compte rendu de nos sixièmes Vendémiaires. S'ils le souhaitent, nous donnerons la parole, dans un prochain bulletin, à nos amis du Parti Communiste et du Parti de Gauche, qui ne nous ont pas transmis le compte rendu de leurs interventions, trop pris sans doute par la campagne européenne.

Alors que de nouvelles manifestations unitaires – auxquelles **Résistance Sociale** vous appelle à participer – sont prévues, la situation économique et sociale n'en finit pas de se dégrader. Cette fois, c'est officiel : la France est en récession : perspective minimale de diminution annuelle de 3 % de son PIB en 2009, 180 000 emplois supprimés au premier trimestre...

Et ce n'est pas fini...

Désormais, nous entrons dans la seconde phase de la crise : en plus de milliers de licenciements journaliers, les études montrent une chute de plus de 20 % des intentions d'embauches, dont la plus grande part concerne les CDI.

Cela signifie que, pour les salariés en CDD et intérim, la situation est dramatique : leurs contrats se terminent les uns derrière les autres sans débouchés.

Cela signifie que ceux-ci viennent grossir les cohortes de précaires qui amplifient la spirale de dégradation générale des conditions de travail.

Il s'agit donc non seulement de l'augmentation de la précarité par l'augmentation du chômage mais aussi par la paupérisation des travailleurs et la dégradation de leurs conditions de travail.

Et, pendant ce temps-là, les patrons du CAC 40 continuent d'étaler leur opulence : retraites dorées, bonus, stocks-options continuent d'être distribués, y compris à ceux dont le bilan est catastrophique... tandis que certaines entreprises tirent prétexte de la crise pour baisser les salaires ou proposer à leurs salariés d'aller travailler au Maroc ou en Inde pour quelques euros.

La casse du service public et de l'Etat se poursuit inlassablement : la suppression de 35 000 postes de fonctionnaires est annoncée pour 2010, les réformes « libérales » ne sont pas arrêtées, loin de là : éducation, enseignement supérieur et recherche, santé publique avec le projet de loi Bachelot, sont toujours l'objet de coups de boutoir de la part d'un gouvernement et d'une majorité parlementaire qui se moquent totalement des aspirations de nos compatriotes à plus d'égalité et de justice sociale.

Bien mieux, même les tentatives pour atténuer l'injustice du « bouclier fiscal » ou imposer davantage les revenus non salariaux sont repoussées avec vigueur. Et on reparle de l'extension du travail du dimanche !

Quant à la réforme du statut de La Poste, même si le contexte ne s'y prête évidemment pas, Luc Chatel annonce qu'elle suit son cours... et l'AFPA, chargée de la formation professionnelle, est même désormais en ligne de mire !

Cette politique est celle mise en œuvre dans toute l'Union européenne, avec la complicité de l'ensemble des gouvernements. Qu'ils soient libéraux, sociaux-libéraux ou sociaux-démocrates : beaucoup l'ont même initiée. Elle est le soubassement du Traité de Lisbonne adopté par le Parlement français. Nous avons amèrement regretté qu'une partie non négligeable des parlementaires de gauche se soit associée à ce déni de la souveraineté populaire exprimée lors du référendum du 29 mai 2005.

Les élections européennes du 7 juin doivent être l'occasion de montrer notre fidélité à ce vote et notre refus du modèle social qu'on veut nous imposer.

Nous appelons donc à voter pour faire élire des femmes et des hommes dont l'engagement passé assure qu'ils seront respectueux du vote du peuple français lors du référendum sur le TCE et de ses aspirations à la justice et au progrès social.

Mais, l'objectif à atteindre, et cette élection peut y contribuer, reste de déplacer le centre de gravité de la Gauche vers une gauche fidèle au peuple.

C'est une nécessité si nous voulons voir un jour une gauche populaire accéder au gouvernement.

C'est le seul jeu des possibles pour permettre, d'ici les futures présidentielles, de tenter un travail convergeant des forces de progrès sur des bases autres que celles du social-libéralisme qui a montré ses limites qui restent bornées par celles du capitalisme !

Cet objectif est aujourd'hui le seul à notre portée pour que notre peuple puisse se construire un autre avenir que celui du chômage et de la régression sociale, pour que son histoire renoue avec celle du mouvement ouvrier et du socialisme.

La République sera sociale ou ne sera pas !

Sommaire

p1 : Edito

p2 : à 14 : compte rendu des 6èmes Vendémiaires

p14 : actu sociale : Communiqué

p15 : Actu sociale : Loi Bachelot

p16 : Coup de gueule

Le CA de Réso

COMPTE RENDU 6^{ÈMES} VENDÉMAIRES

1ERE TABLE RONDE : QUE RESTE-T-IL DU DROIT DU TRAVAIL ET DE NOTRE MODELE SOCIAL ?

UN DROIT DU TRAVAIL DE PLUS EN PLUS INDIVIDUALISE

Intervention de Patrick QUINQUETON, secrétaire national du MRC

La crise financière, à l'origine de la crise économique et sociale grave dans laquelle nous sommes engagés malgré nous, s'inscrit dans un mouvement général de long terme qui est celui de l'ultralibéralisme mondialisé.

Le droit du travail et, plus largement, notre modèle social s'en trouvent durablement remis en cause. Je voudrais aujourd'hui en identifier quelques éléments particulièrement préoccupants.

1 – La concurrence libre et non faussée, la libre prestation de service au sein de l'UE, sont devenues tellement dominantes qu'elles remettent en cause la légitimité même de la lutte contre le dumping social

Plusieurs arrêts récents de la Cour de justice des Communautés européennes sont inquiétants à cet égard :

- C-438/05 ITWF c/ Viking Lines du 11 décembre 2007 ;
- C-341/05 Laval un Partneri du 18 décembre 2007 ;
- C-346/06 Rüffert du 3 avril 2008 ;
- C-319/06 Commission c/ Luxembourg du 19 juin 2008.

Ce dont il s'agit, ce n'est pas simplement de justifier le dumping social, la mise en concurrence des systèmes sociaux par la soi-disant « liberté des échanges », c'est la remise en cause du droit de s'opposer, pour les organisations syndicales dans les deux premiers cas et pour les autorités publiques dans les deux autres, à ce nivellement par le bas des droits sociaux des salariés.

2 – Une véritable privatisation de la législation se développe à grande échelle, avec de fortes incidences sur la vie de travail. Deux pratiques en forte progression vont clairement dans ce sens : les normes destinées à garantir la qualité des produits, et les chartes éthiques destinées à donner une image positive des entreprises

Bien sûr, ces réalités ne peuvent pas faire l'objet d'une contestation globalement dans leur principe. Mais elles conduisent à ce que les normes de fait qui s'imposent aux salariés dans leur vie de travail sont de moins en moins les lois et décrets émanant des pouvoirs publics ou les accords collectifs conclus entre employeurs et salariés, mais des normes privées dont l'élaboration est secrète.

Je vous invite à prendre connaissance de la circulaire du ministre du travail (DGT) du 19 novembre 2008.

3 – En France, l'ordre public social, notamment en matière de droit du travail, s'est renversé, les accords pouvant se substituer à la loi et aux décrets, même s'ils sont plus défavorables aux salariés

C'est une affaire ancienne dans notre pays, et dans laquelle la gauche n'a pas été très clairvoyante. La première brèche en la matière vient en effet de l'article 2 de l'ordonnance du 16 janvier 1982 sur les 39 heures et la 5^{ème} semaine de congés payés.

De 1986 à 1996, des gouvernements de droite comme de gauche ont fait voter des lois qui ont développé les accords dits dérogatoires.

C'est paradoxalement la mise en place des 35 heures par les lois de 1998 et 2000 qui a considérablement élargi cette brèche.

La loi du 4 mai 2004 a étendu cette possibilité à d'autres domaines du droit du travail et la loi du 20 août 2008 a parachevé cette évolution en ne laissant en matière de durée du travail qu'un rôle subsidiaire au décret par rapport à l'accord, même si celui-ci est beaucoup plus défavorable.

4 – Culturellement et médiatiquement, les « travailleurs » ont disparu pour laisser la place aux seules « victimes ». L'individualisation de la question sociale est un fait marquant des deux dernières décennies

On est passé de la lutte contre l'exploitation à la lutte contre les discriminations.

On est passé de la revendication collective à la demande de reconnaissance individuelle.

On est passé de la lutte sociale au contentieux individuel.

On est passé du travailleur, qui a des droits parce qu'il est comme les autres, à la victime, qui tente de faire indemniser son préjudice parce qu'il est différent des autres.

C'est donc à l'individualisation des rapports sociaux que l'on a assisté. Le meilleur exemple récent est la mise en place prochaine du RSA : désormais, c'est aux pauvres de sortir de la misère en travaillant, parce que chacun sait que le chômage (je parle au second degré) est de la responsabilité de chaque chômeur. On se référera à ce sujet aux écrits et articles de Jacques Rigaudiat, même si la question est plus complexe.

La crise actuelle peut permettre d'inverser ces tendances lourdes, si nous disons haut et fort que ce n'est pas une parenthèse à refermer, mais une faillite du capitalisme financier mensuralisé, dont on ne peut durablement sortir qu'en remettant en cause certains de ses dogmes dont la contestation est un tabou, au premier rang desquels la liberté des marchés financiers et le libre échange.

COMPTE RENDU 6^{ÈMES} VENDÉMAIRES

LE MODELE LIBERAL A L'EPREUVE DE LA CRISE

Intervention de Catherine LEBRUN, Union syndicale Solidaires

La mondialisation capitaliste n'est pas une simple étape de l'internationalisation du capital, mais un bouleversement total de l'échange marchand, avec une extension de la financiarisation. La formation des prix des biens, des marchandises et des services, se fait d'emblée à l'échelle mondiale. Les crises économiques de plus en plus fréquentes et profondes en témoignent. Cette mondialisation est marquée par un double mouvement de concentration du capital et de décentralisation des unités productives. Les entreprises arbitrent entre plusieurs stratégies (restructurations, sous-traitance, délocalisations, licenciements) mais toujours avec les mêmes objectifs, réduire les coûts, augmenter leurs marges, et répondre aux exigences de rentabilité des actionnaires. Toute la chaîne productive, notamment les PME, subit, en cascade, cette contrainte actionnariale.

Fondamentalement, c'est le partage salaire/profit qui est au coeur du système et de ses crises.

Contrairement aux sauveteurs zélés du capitalisme, laissant croire que la crise est due uniquement à l'immoralité des acteurs de la sphère financière, capitalisme industriel et capitalisme financier sont imbriqués. Les profits des entreprises ont été peu investis dans la production mais versés aux actionnaires et placés sur les marchés financiers. Certains groupes (Bouygues, Pinault) ont leurs propres holdings financiers.

Pour le patronat, à la liquidité des actifs financiers, doit correspondre la liquidité du facteur travail. La force de travail doit devenir une marchandise comme une autre. Il n'a de cesse de dénoncer la rigidité des lois sociales. Les gouvernements successifs ont accompagné, voire devancé, ces désirs par déréglementations et déconstructions successives de droit du travail et du droit social, exonérations de cotisations, et développement de la précarité (temps partiel, contrats aidés). Transfert de charges, individualisation des rapports sociaux et dégradation des normes d'emploi, tout concourt au dynamitage des garanties collectives, au refus du partage de la richesse créée.

La perversion sémantique de Sarkozy, sur la liberté du travail et autres balivernes, cache cette entreprise destructrice. Le théorème « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain » est tout aussi mystificateur que sa version new-look, « le sauvetage des banques d'aujourd'hui constitue les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». **La socialisation des pertes et la privatisation des profits, selon la formule consacrée, exempte le patronat de sa responsabilité sociale.**

En métropole comme dans les DOM, les mobilisations expriment une idée force : « Ce n'est ni aux salariés ni aux chômeurs de payer une crise dont ils ne sont pas responsables ».

Face à cette résistance, le gouvernement persiste dans une politique qui mène droit dans le mur et continue à faire la part belle au patronat et aux actionnaires ; le MEDEF en rajoute dans la provocation en exigeant une plus grande liberté de licencier.

Les 2,6 milliards d'euros sont scandaleusement insuffisants au regard des sommes et allègements de charges, consenties, sans contrôle, aux banques et aux entreprises. Le compte n'y est pas face aux 15 milliards du paquet fiscal, 70 milliards des niches fiscales, 8 milliards de la taxe professionnelle, 21 milliards de prêts aux banques et 340 milliards de réserves pour ces dernières.

Des mesures d'urgence et des réformes structurelles d'une tout autre ampleur sont impératives.

- Indemnisation du chômage partiel à 100 %, financée par un fonds patronal afin que l'ensemble des salariés puisse en bénéficier.
- Interdiction des licenciements dans les entreprises qui font du profit.
- Arrêt des exonérations de cotisations patronales dont les effets en termes de création d'emplois n'ont jamais été démontrés. Ce sont les carnets de

commande qui déterminent les embauches, les exonérations ne sont que des effets d'aubaine pour les employeurs.

- Abrogation de la défiscalisation des heures supplémentaires et du bouclier fiscal.
- Augmentation du SMIC, des minima sociaux, des allocations chômage par une augmentation des cotisations patronales.
- 200 euros pour tous immédiatement.
- Arrêt des suppressions d'emplois publics.

Des réformes structurelles sont tout aussi impératives sur les questions financières (paradis fiscaux, taxation des capitaux financiers), fiscales (accentuation du principe de progressivité), bancaires (nécessité d'un pôle financier public pour réorienter l'économie pour la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux).

Nous développerons plus précisément deux points, qui devraient participer d'un projet de transformation sociale qui rompe avec le modèle social libéral.

Un nouveau statut du salarié

Plusieurs vocables et conceptions existent sur cette question. Il y a une version libérale qui vise à dédouaner les entreprises de leur responsabilité sociale en préconisant une taxe libératoire minime en échange d'une liberté absolue de licencier.

La version sociale libérale parle de « couverture professionnelle universelle » fondée sur un droit individuel à la formation tout au long de la vie et une garantie de ressources pour les chômeurs. Cette réponse occulte complètement la responsabilité patronale et la question du financement.

Nous défendons une tout autre conception, dont l'objectif est de rendre effectif le droit à l'emploi, la continuité des droits sociaux et de contraindre le patronat comme débiteur collectif de ces droits.

Une loi instaurant ce nouveau statut du salarié bouleverserait complètement la notion même de licenciement et de chômage.

Elle reposerait sur trois axes :

• Continuité du socle contractuel :

Le contrat de travail et le statut de salarié seraient maintenus entre deux emplois, par une déconnexion des droits des salariés et de l'emploi occupé à un instant T. Le salarié continuerait de percevoir son salaire qu'il soit en formation ou en période de reconversion professionnelle.

Les indemnités chômage seraient alors consacrées aux primo demandeurs d'emploi.

• Obligation de reclassement :

L'obligation de reclassement doit être contraignante et incontournable. Elle doit se faire dans des emplois équivalents et à rémunération égale, dans l'entreprise, ou le groupe, ou la branche ou encore dans le bassin d'emploi.

• Financement par un fonds patronal mutualisé :

C'est au patronat, comme entité collective de financer de telles dispositions afin d'assurer une égalité de traitement de tous les salariés, ceux des PME comme ceux des grandes entreprises.

Partage des richesses et priorités sociales

Les priorités sociales doivent être la satisfaction des besoins fondamentaux, que le capitalisme est incapable de satisfaire, comme la santé, l'éducation, le logement, la protection sociale, les transports collectifs, la culture, les équipements collectifs (petite enfance, personnes âgées). Instaurer un large débat démocratique sur la finalité des productions, tenant compte des impératifs écologiques, est aussi essentiel.

(suite page 4)

COMPTE RENDU 6^{ÈMES} VENDÉMAIRES

(suite de la page 3)

La crise a révélé de manière encore plus crue, l'inégale répartition des richesses, tant du point de vue de la fiscalité que des salaires.

À cet égard, les propos de Nicolas Sarkozy sur la règle des trois tiers entre profit, investissement et salaire, sont un enfumage par rapport à la véritable nécessité de l'augmentation des salaires et du SMIC.

En effet, Sarkozy ne propose en réalité qu'une augmentation des primes d'intéressement et de participation et non une augmentation de la part salariale dans la valeur ajoutée par rapport au profit.

Sa proposition est nulle et non avenue car ces primes sont par définition aléatoires et inégalitaires, puisqu'elles ne touchent qu'un salarié sur dix dans les entreprises de moins de cinquante salariés et ne concernent pas les personnels précaires.

Au contraire, les gains de productivité doivent se traduire par une augmentation des salaires et le retour à une réduction du temps de travail, avec embauches correspondantes.

En conclusion, le syndicalisme doit non seulement défendre les intérêts immédiats des salariés mais être porteur d'un projet de transformation sociale qui inverse la logique libérale dont la crise a révélé l'inanité.

Il a la responsabilité de construire un rapport de forces et des mobilisations à la hauteur des enjeux. Depuis la première grève interprofessionnelle du 29 janvier 2009, la détermination des salariés face à l'aggravation de la crise économique ne faiblit pas. **Un mouvement social prolongé, la grève générale, est l'affaire des salariés eux-mêmes. La démocratie et l'unité dans les luttes sont décisives ; des assemblées générales et des collectifs unitaires sont des éléments déterminants pour gagner et faire plier le gouvernement et le MEDEF.**

Ce combat pour un autre monde doit être aussi un combat commun des peuples du Nord et du Sud, c'est d'ailleurs ce que Le Forum Social Mondial à Belém en janvier dernier a confirmé dans sa déclaration finale.

LES DANGERS DE LA LOI BACHELOT

Intervention de Bernadette AVELLANO, USR CGT 94

La loi Bachelot est un danger pour les hôpitaux et pour le système de soins dans son ensemble. De toutes parts, les voix s'élèvent pour dénoncer le manque de moyens dans les hôpitaux publics. Au nom de la rentabilité, cette loi programme la disparition d'établissements publics.

À l'Assemblée nationale, dans la nuit de mardi à mercredi, l'ARS (Agence régionale de santé) a été adoptée. Elle sera créée en 2010.

C'est la fusion d'instances locales préexistantes :

- ARH (Agence régionale d'hospitalisation) ;
- URCAM (Union régionale de la caisse d'assurance maladie) ;
- DDASS, DRASS ;
- GRSP (Groupements régionaux de santé publique) ;
- MRS (Maisons régionales de santé) ;
- versant sanitaire les CRAM ;
- pôle santé et médico-social.

L'ARS, construite pour réaliser des économies, est un établissement public de santé avec à sa tête un conseil de surveillance, présidé par le préfet de région et surtout un directeur général nommé et révoqué en conseil des ministres.

C'est aussi le seul interlocuteur des médecins libéraux, c'est l'oubli de la démocratie locale, sans contre-pouvoir.

Les fonctions de l'ARS

- décline et adapte les politiques régionales de santé ;
- « projet régional » appuyé sur les travaux d'une conférence régionale de santé ;
- inclut les SROS (schéma régional de l'organisation des soins) qui concerne désormais la médecine libérale ;
- arrête un programme pluriannuel de la gestion du risque ;
- définit les territoires de santé : - activité de santé publique de soins, équipements des établissements de santé, prises en charge et accompagnement médico-social ;
- rôle de surveillance et alerte sanitaire ;
- pilote la prévention, la promotion de la santé, l'offre de soins hospitalière et médico-sociale ainsi que la santé au travail, la PMI, la médecine scolaire, les centres de santé ;

- passe avec les établissements des COM (Contrats d'objectifs et de moyens), des CAPS (Contrats d'amélioration des pratiques de santé).

Une garantie de fonds dévolus au médico-social est prévue.

Depuis les ordonnances Juppé de 1996, notre système de santé et toute notre protection sociale sont mis à mal : les différentes réformes qui ont suivi avec leur cohortes d'outils mis en place (T2A, etc.) ont contribué à rendre l'accès aux soins de plus en plus difficile, laissant les plus pauvres sur le bord du chemin.

Avec sa volonté de redéfinir la place de la solidarité, de l'assurance et de la responsabilité individuelle, la porte est ouverte aux compagnies d'assurances pour se substituer au désengagement de la Sécurité sociale et aggraver les inégalités.

Ce système marchand de la santé et de la protection sociale avec la création de pôles d'excellence dans les hôpitaux publics laisse entrevoir l'aggravation de la discrimination faite aux personnes âgées.

Le service public ne doit pas être démantelé

Le 19 mars, nous avons besoin de crier ensemble dans la rue que d'autres choix sont possibles :

- le développement d'un service public de santé accessible à tous, performant et de proximité ;
- une couverture du risque maladie solidaire et de haut niveau avec la suppression des franchises, forfaits et autres dépassements d'honoraires médicaux,
- un autre financement de la sécurité sociale permettant de dégager des recettes nouvelles au service de la solidarité nationale, notamment en faveur des personnes âgées. Les retraités ne sont pas à côté de la société. Ils ont besoin, pour vivre dignement, d'être en bonne santé. C'est aussi un moyen de contribuer à la croissance et à l'emploi.

COMPTE RENDU 6^{ÈMES} VENDÉMAIRES

2^{ÈME} DÉBAT : CHANGEMENT DE STATUT DE LA POSTE

LE CHANGEMENT DE STATUT DE LA POSTE N'EST NI UNE NECESSITE, NI UNE FATALITE

Intervention d'Antoine BLERANCOURT, Fédération FO-Communication

Depuis le 4 juillet 2008, c'est-à-dire le jour où un grand quotidien du soir annonçait aux postiers, aux élus et aux citoyens que La Poste s'apprêtait à changer de statut (drôle de communication), l'avenir de ce grand service public suscite bien des questions.

On apprend ainsi, à la lecture de cet article, que la banque d'affaires Rothschild, le cabinet de juristes Baker & Mac Kensie et les consultants de chez Altédia sont à la manœuvre et qu'ils planchent sur un scénario d'évolution du statut de l'entreprise publique visant à ouvrir le capital.

La méthode est surprenante. En effet, on remet l'avenir d'une grande entreprise publique et de ses 295 000 agents entre les mains de cabinets privés dont l'appétence pour le service public est à démontrer.

Cela dit, la question de La Poste telle qu'elle a été portée sur la place publique depuis plusieurs mois, s'inscrit dans un mouvement général orchestré par les puissances de l'argent et les lobbies, avec la Commission européenne comme grand ordonnateur.

En effet, c'est le logiciel européen qui fixe le cap à la poste française et qui la contraint, nous verrons comment, à abandonner la logique de service public au profit de la logique de rentabilité. Ce sont les différents commissaires européens au marché intérieur qui décident en lieu et place des gouvernements de ce qui est bon pour La Poste et de ce qui ne l'est pas !

Les objurgations et les diktats des commissaires européens n'ont d'autre but que de substituer l'intérêt particulier à l'intérêt général !

La norme, le règlement et le standard élaborés dans les cénacles bruxellois s'imposent aux pays de l'euro groupe. Pour La Poste comme pour le reste ! Autrement dit, c'est l'insulte de la doctrine supranationale à l'intelligence des nations.

C'est l'insulte de la technocratie à la démocratie.

Voilà pourquoi, le changement de statut de La Poste n'échappe pas au dogme de cette Europe froide et déshumanisée qui veut que toute activité humaine est inconcevable hors du marché. Naturellement, les services publics ne peuvent déroger au dogme de la mise en marché : EDF, GDF, SNCF, France Telecom y « sont passés ». C'est maintenant le tour de La Poste.

On ne peut comprendre la question postale sans cette mise en perspective ! Alors de quoi s'agit-il ?

On nous dit, la France, à l'instar du Luxembourg, est le mauvais élève de l'Europe postale car le statut de l'opérateur historique est encore public. Pour les tenants du libéralisme échevelé, il faut en finir avec l'exception française !

Mais diable, pourquoi donc imiter ce qui ne marche pas ? La libéralisation est un échec en Suède : le pays du -1/3. En effet, l'opérateur postal suédois a supprimé dans les années qui ont suivi la libéralisation 1/3 de ses emplois et a fermé 1/3 de ses bureaux de poste.

La poste autrichienne va détruire plusieurs milliers d'emplois et fermer 40 % des points de contact.

La poste belge n'appartient plus aux belges, tandis que la Royal Mail envisage de supprimer plusieurs dizaines de milliers d'emplois et ce au grand désespoir de la majorité travailliste ; Gordon Brown cherchant des alliés du côté des libéraux pour mener à bien son funeste projet !

Quant aux soi-disant exemples européens, les postes néerlandaise et allemande, le constat est sans appel.

La poste allemande, avec sa filiale DHL, a bu le calice jusqu'à la lie. En effet, sa tentative de conquérir les Etats-Unis s'est soldée par un fiasco retentissant. Fedex et UPS, les opérateurs américains historiques, qui détiennent 70 % du marché américain « ont rejeté les Allemands à la mer ! ». Résultat, les

Allemands renoncent au rêve américain mais au prix fort : -1,6 milliard de pertes sur l'exercice 2008.

Et que dire de la banque postale allemande, La Postbank, que la Deutsche Post a vendue puis rachetée et dont le résultat 2008 est négatif. Enfin, et contrairement à une idée reçue, l'essor initial de la Deutsche Post n'est pas dû à son entrée en bourse : sa cotation est médiocre et ce avant la crise. Non, les acquisitions tous azimuts du géant d'outre-Rhin sont le fruit du trésor de guerre accumulé à l'époque du monopole grâce à un prix du timbre le plus élevé d'Europe ! C'est le monopole qui a enrichi la poste allemande, ce n'est pas la bourse.

De son côté, la poste néerlandaise, spécialiste dans le monde postal du travail précaire et du temps partiel, n'a rien trouvé de mieux, pour s'en sortir, que de réduire les salaires de 15 % !

Ces exemples édifiants ne calment pas les ardeurs des thuriféraires de l'Europe libérale.

Les postiers français et luxembourgeois doivent porter le bonnet d'âne ! Et pourtant ! Qui peut nous faire croire encore, à l'aune des échecs évoqués plus haut, que s'aligner sur les autres est un gage de vérité et de réussite. L'histoire le démontre amplement. Le bon élève n'est pas forcément celui qui copie ! D'autant que la crise économique est un révélateur pour les opérateurs postaux européens. Elle démontre d'une part que les directives européennes sont mortifères pour les postes européennes et d'autre part, que le marché postal est un monopole naturel comme le reconnaissent plusieurs économistes.

Mais voilà, le gouvernement et les dirigeants de La Poste persistent et s'entêtent. Le statut doit évoluer. C'est nécessaire disent-ils si l'on veut que la poste française puissent passer des accords de partenariat, effectuer des échanges capitalistiques et se développer à l'étranger par des opérations de croissance externe.

(suite page 6)

COMPTE RENDU 6^{ÈMES} VENDÉMAIRES

(suite de la page 5)

L'argument est curieux et pour le moins spécieux ! En effet, comment prétendre sérieusement que le statut public est un obstacle au développement de La Poste ? Les faits le démentent.

Quelques exemples : La Poste, forte de ses 110 filiales de premier rang, a acheté Exapaq pour 430 millions d'euros, Orsid pour 19 millions d'euros, vendu l'Aéropostale pour 45 millions d'euros, créé le réseau Exapaq en Allemagne, mis sur pied un partenariat avec la SNCF, pris pied en Espagne avec Secur, en Grèce avec Interatika, en Turquie avec Yurtici Cargo, au Royaume-Uni avec Parceline, en Afrique du Sud avec Laser, en Europe de l'Est et dans les pays émergents, notamment la Chine, où elle vient de bâtir une tête de pont.

Elle a par ailleurs multiplié les partenariats financiers : Société Générale, Matmut, Groupama, Crédit Municipal de Paris. Par sa politique de rachat, ses échanges capitalistiques et ses différents partenariats, La Poste est présente en Océanie, en Amérique du Sud, aux Etats-Unis, en Afrique et naturellement en Europe.

C'est au nom du dogme libéral que le statut doit changer. Aucune autre raison de fond n'est avancée !

Quoiqu'il en soit, le changement de statut serait l'antichambre de la privatisation. Et les propos rassurants entendus çà et là ne résistent pas à l'examen des faits.

Rappelons-nous ! L'Etat devait détenir la majorité du capital de France Telecom, c'était promis et juré par les gouvernements successifs. Aujourd'hui, il est minoritaire avec 26 % du capital de l'opérateur historique.

En réalité, la privatisation de La Poste sonnerait le glas des missions de service public, précipiterait la désertification des campagnes et l'abandon des zones suburbaines fragiles, considérées dès lors comme peu rentables.

La privatisation, ce serait livrer La Poste pieds et mains liés à l'initiative privée. Prisonnière de la logique de rentabilité, il ne subsisterait, comme le prévoit un récent rapport de la Cour des Comptes, que 3 à

4000 bureaux de poste ayant vocation à être transformés rapidement en agences bancaires. Les 12 ou 13 000 bureaux restant seraient confiés, au mieux, au commerce local et aux collectivités territoriales. Au pire, bon nombre pourraient être définitivement fermés.

Avec La Poste à la mairie ou à la boucherie, les campagnes et les zones défavorisées n'auraient qu'un ersatz de service postal car sur les 400 opérations postales existantes, les mairies et les commerces ne peuvent en effectuer qu'une petite trentaine !

D'une manière générale privatisation et égalité républicaine ne font pas bon ménage.

Nous assisterions à l'envolée des tarifs et à la fin de l'égalité de traitement des citoyens sur le territoire en raison de l'abandon du principe de la péréquation tarifaire, c'est-à-dire du prix unique du timbre.

A l'image de la poste suédoise, il faudrait s'acquitter d'une taxe additionnelle pour obtenir son courrier à domicile.

La privatisation de La Poste conduirait La Banque Postale à devenir une banque banalisée, une banque comme les autres. Or, l'originalité des services financiers de La Poste, c'est d'accueillir tout le monde, riches et moins riches. Dans ces conditions, la privatisation de l'entreprise publique aurait pour conséquence d'ajouter l'exclusion financière à l'exclusion sociale que subissent nombre de nos concitoyens.

Le pire est peut-être à venir !

Et, si le courrier n'était distribué que 5 jours sur 7 comme le prévoit la directive européenne ? Economie : 1 milliard d'euros chaque année. Ne nous y trompons pas, la privatisation n'aurait d'autre but que d'injecter de l'argent frais pour les deux activités porteuses d'avenir : le colis et la Banque Postale.

Il n'y aura guère d'argent pour les bureaux de poste dont beaucoup sont en piteux état et le courrier qui, en raison de la substitution numérique, verra fondre son activité de 40 %, et ce avant dix ans.

La Poste est-elle la seule responsable ? Détient-elle toutes les cartes ? Non, loin s'en faut. L'Etat propriétaire se défausse et laisse l'exploitant public au bord de l'apoplexie financière.

Il prélève chaque année ses dividendes, 141 millions en 2008 et 106 millions en 2009. Il laisse La Poste financer, seule, les 850 millions correspondant aux quatre missions de service public : distribution de la presse, service universel du courrier, accessibilité bancaire et aménagement du territoire.

C'est à L'Etat de prendre ses responsabilités en assurant le financement du service public postal républicain. C'est à l'Etat d'assurer l'avenir de La Poste, « noyau dur du service public » qualifié ainsi par un ancien président de la République.

Qui pourrait comprendre que l'Etat abandonne La Poste au moment où il fait preuve d'une grande générosité avec les banques, à l'origine des difficultés que traverse notre pays ?

Qui pourrait comprendre que l'Etat abandonne un service public de proximité, plébiscité par les français alors que dans un passé récent, il a fait preuve d'une grande largesse avec des entreprises assez éloignées parfois de la sphère publique : Alstom, Crédit Lyonnais, RATP, Renault, Air France... ?

Au fond, l'avenir de La Poste est entre les mains des vrais propriétaires : les Français. La Poste appartient à la France. La Poste appartient au patrimoine de La France. C'est donc aux Français de décider de son avenir. Voilà pourquoi, conformément à l'article 11 de la Constitution, un référendum d'initiative parlementaire est nécessaire. La question postale, n'en déplaisent aux laudateurs du marché sans entraves, ne relève pas de la responsabilité des technocrates de Bruxelles. La question postale ne relève pas de la seule responsabilité des postiers.

C'est au peuple français de se prononcer ! Voilà tout le sens du comité national pour la mobilisation contre la privatisation de La Poste pour un débat public et un référendum sur le service public postal.

COMPTE RENDU 6^{ÈMES} VENDÉMAIRES

3ÈME TABLE RONDE : COMMENT ETABLIR UN RAPPORT DE FORCE EN FAVEUR DU TRAVAIL ?

« UN PRINTEMPS DES LUTTES POUR LE SERVICE PUBLIC » AU SERVICE DES CONVERGENCES !

Par Bernard DEFAIX, président de Convergence

La crise grave que traverse le capitalisme conforte la nécessité de mettre la reconquête, l'extension et la rénovation des biens communs et des services publics au cœur du mouvement social et politique ayant pour objectif une véritable alternative au système.

Poursuivre dans les logiques néo-libérales mises en œuvre depuis une trentaine d'années à l'échelle mondiale conduirait tout droit l'humanité à sa perte. Chaque jour nous démontre en effet que la course aux profits, totalement cynique et irresponsable, à laquelle se livre une infime minorité de possédants à travers la marchandisation et l'appropriation privée de toutes les activités humaines est catastrophique, au regard de l'écologie comme de la justice sociale.

Le monde est malade, incertain, agité de soubresauts violents et inquiétants et c'est bien la rapacité radicale des multinationales ainsi que les politiques menées par les gouvernants à leur service qui en portent la responsabilité première.

Partout, aujourd'hui, se pose avec une urgence véhémente la question du rapport de forces à construire pour que les choses changent de logique. Au-delà des effets d'annonce et des leures, des pseudo-réformes qui, dans les faits, aggravent encore l'exploitation des peuples, il faut que puissent voir le jour d'autres orientations choisissant l'intérêt général, des politiques publiques ayant pour objectif la satisfaction des besoins démocratiquement définis plutôt que celle d'intérêts privés et plus globalement, l'organisation d'une société solidaire fondée sur la liberté, l'égalité, la fraternité.

Séparer la question de la construction du rapport de forces et celle des contenus n'est pas une bonne démarche : il y a là un enjeu considérable de crédibilité ! Nous sommes certes conscients à La Convergence qu'il reste encore beaucoup à travailler, moins d'ailleurs sur le rôle même des services publics que sur la définition de leurs missions et leur champ d'intervention ainsi que sur la façon dont concrètement doit s'effectuer leur démocratisation (y compris la problématique du niveau de gestion le plus pertinent selon le service public concerné).

Mais, EN MEME TEMPS, nous sommes convaincus que d'ores et déjà existe un fond commun profondément partagé d'analyses et d'exigences sur ces sujets et que ne pas porter publiquement et avec fermeté cette réalité freine la volonté politique de construire « du tous ensemble » et la convergence possible des forces à partir de ce socle.

Très clairement, le mouvement en faveur des biens communs et des services publics n'argumente pas sur une ligne défensive et figée mais bien en termes de reconquête et de rénovation de services publics privatisés, de création de nouveaux services publics, et en termes de démocratisation de leur fonctionnement (entendre par là aussi bien la définition des objectifs que la qualité d'exécution des missions et le contrôle de la gestion).

De même, nous affirmons que ce combat est à mener sous le signe de la lutte pour le libre et plein exercice, dans l'égalité, des Droits Fondamentaux. Il s'inscrit donc dans celui pour un développement de la démocratie et d'une citoyenneté effective pour toutes et tous.

Enfin, les biens communs et services publics sont à considérer comme créateurs de richesses, indispensables à un aménagement du territoire fondé sur les besoins des populations et écologiquement responsable.

Il s'agit là de principes qui sont actuellement autant d'acquis auxquels vient s'ajouter tout un ensemble de mesures d'urgence « incontournables » sur lesquelles existe un large accord de forces syndicales, associatives et politiques.

Ceci nous amène à considérer que la tâche première aujourd'hui est bien d'organiser concrètement la convergence de mobilisations qui se multiplient et se massifient, tout en poursuivant au quotidien et au plus près des gens le débat sur les besoins et sur les choix de société que la satisfaction de ces derniers implique.

La crise actuelle et les paradoxes scandaleux qu'elle fait ressortir entre, par exemple, les profits de certains groupes, les parachutes et autres retraites dorés de dirigeants d'entreprises et, d'autre part, la casse frénétique des emplois, les pertes des salaires et la précarité. Le discours à la fois défensif et mystificateur de Sarkozy sur la moralisation du capitalisme, le besoin de régulation et d'intervention de l'Etat, tout cela offre des conditions nouvelles pour une meilleure prise de conscience que laisser se perpétuer une « gouvernance » conçue avant tout pour le plus grand profit des intérêts privés dominant le marché, n'est plus possible.

La convergence des mouvements revendicatifs dans les secteurs privé et public sur le thème des droits fondamentaux comme l'éducation, la santé, et sociaux avec en premier lieu des salaires décents, l'emploi, la protection sociale, est UN IMPERATIF ABSOLU. Il faut en outre, l'articuler avec l'exigence de pouvoirs nouveaux aux travailleurs, usagers, élus, pour une démocratisation des décisions, une meilleure prise en compte des besoins et de l'intérêt général, tant au niveau de l'entreprise que dans les quartiers et lieux de vie. Notons d'ailleurs, et c'est loin d'être anodin vis-à-vis des convergences, que la contradiction entre les politiques de management et la qualité du travail, le sens du métier, devient insupportable.

Une telle approche : droits fondamentaux, démocratisation de la vie sociale (y compris bien sûr au plan des institutions de la République) nous ramène forcément à la nécessité de regagner un vaste ensemble de services publics refondés, avec un fonctionnement démocratisé articulant mieux la responsabilité de l'Etat et l'appropriation citoyenne. Regagner le service public, avec l'ensemble de ce que cela implique en matière de réforme fiscale et au-delà, d'orientations budgétaires radicalement différentes de celles d'aujourd'hui, pour financer des politiques publiques d'intérêt général, donner aux collectivités territoriales les moyens matériels et les compétences pour s'inscrire, voire impulser, avec la garantie de l'Etat, ces politiques, constitue un élément clé et structurant de toute alternative progressiste au marasme actuel.

(suite page 8)

COMPTE RENDU 6^{ÈMES} VENDÉMAIRES

(suite de la page 7)

Nous nous félicitons, à La Convergence, qu'un texte, à bien des égards historique, comme la plate-forme syndicale de janvier 2009, qui à nos yeux constitue aujourd'hui l'assise essentielle du mouvement social, soit fortement imprégné de cette démarche sociétale qui lui confère une vertu rassembleuse exceptionnelle, vérifiée le 29 janvier puis le 19 mars et sans aucun doute le 1^{er} mai.

Cette plate-forme ne tire pas son efficacité d'être ressortie à intervalles réguliers comme un emblème mais au contraire de représenter un point d'appui pour permettre que grandisse tous les jours dans les mobilisations la revendication qu'IL FAUT REpondre AUX BESOINS qu'elle énumère, abandonner des réformes porteuses de régressions sociales catastrophiques et choisir d'autres orientations à partir de négociations prenant en compte les exigences avancées par le mouvement social.

Construire le rapport de forces aujourd'hui c'est démontrer que dans la multiplicité des mobilisations s'affichent de façon forte et lisible les convergences entre elles, en matière de salaires, d'emploi, de démocratie sociale et de service public.

C'est ce à quoi nous entendons modestement contribuer en proposant aux Collectifs de prendre une série d'initiatives aux formes diverses sur le thème du « Printemps des luttes pour le service public », en l'articulant dans cette approche avec toutes les actions sectorielles déjà engagées comme celles réclamant le retrait des projets de loi Bachelot, de la privatisation de La Poste, de Darcos et Péresse.

On voit bien qu'obliger le gouvernement à entamer des négociations dans une logique de changement de politique suppose encore dans les jours à venir une hausse importante du niveau de mobilisation mais de plus en plus les termes de l'enjeu sont posés avec clarté. Dans la célèbre série de Sempé le moment est venu d'entamer un nouvel épisode « IL FAUT REORIENTER LE PETIT NICOLAS » ! Et pour le bien de tous, si possible avant 2012 ! Après tout, ça s'est déjà vu qu'on rattrape des orientations erronées mais on sait qu'il faut le faire vite pour que ça réussisse, alors, n'attendons pas !

« TRAVAIL REPREND TA PLACE »

par Rémi AUFRERE, secrétaire du GSE National SNCF (PS)

« Travail reprend ta place! ». Le slogan est devenu d'une criante actualité depuis plus de trois décennies.

Alors qu'au début des années 1970, la part des revenus du travail (salaires, régimes sociaux, etc.) représentait près de 70 % du PIB, contre 30 % à peine pour la part des capitaux, la situation est complètement inversée aujourd'hui.

Cette situation est le produit combiné de la financiarisation extrême de l'économie (l'argent qui fabrique de l'argent sans recours à une activité industrielle ou de services) avec la méthode de réduction des coûts du travail presque arrivée à son apogée.

L'objectif d'un rapport de force favorable aux produits du travail est bien de remettre le travail du salarié au centre de l'économie.

Mais l'actualité juridique perturbe la construction de ce rapport de force nécessaire.

La loi dite « de modernisation sociale » du gouvernement conservateur s'est astucieusement appuyée sur la « position commune » conclue par le MEDEF et deux confédérations syndicales pour engager à la fois une refonte complète de la représentativité des organisations syndicales de salariés et des dispositions concernant les 35 heures, toujours démagogiquement dénoncées comme destructrices de la compétitivité française.

Ajoutons à cela la manipulation sémantique (et très idéologique) de la loi populiste sur le « service minimum » dans les transports, et on obtient des incidents prévisibles tels que la fermeture de la gare SNCF de Paris Saint-Lazare décrétée par la Direction de l'entreprise publique ferroviaire.

Arrêtons-nous un instant sur ce conflit du travail...

Depuis le 14 décembre 2008, les agents de conduite, mais aussi des agents sédentaires travaillant dans les postes d'aiguillage (un

peu plus tard), de la région de Paris Saint-Lazare étaient en grève pour obtenir une amélioration de leurs conditions de travail (notamment dans leurs conditions d'utilisation et des embauches de personnels supplémentaires).

Depuis plusieurs années, l'accroissement de la charge de travail n'est pas suivi des effectifs nécessaires afin d'assurer le service public dans des conditions d'emploi acceptables par les personnels. Depuis le conflit de 2007, la Direction de la SNCF a pris la décision de ne pas hésiter à mettre en porte-à-faux l'ensemble des cheminots. En témoignent les tracts et informations aux usagers qui indiquent l'absentéisme des cheminots et les annonces d'informations sonores comme le 31 décembre sur Paris Nord, du genre « en raison du nombre élevé d'agents s'étant déclarés malades, un service allégé sera mis en place... » C'est ainsi que le passager peut traduire qu'il est facile de « se déclarer malade » et qu'il s'agit du choix du cheminot, un choix qui relève du confort en cette période de fêtes. Si l'on voulait dire directement que les cheminots en maladie durant cette période sont des malhonnêtes et des délinquants, on ne s'y prendrait pas mieux !

Nul doute que ce type d'interventions publiques qui jettent l'opprobre sur tous les cheminots quels qu'ils soient est un très mauvais coup porté contre le dialogue social dans l'entreprise publique. Cette forme de violence verbale est particulièrement contreproductive. Ce mouvement a permis l'obtention de nouveaux moyens en effectifs : de 72 places en école de conduite, nous sommes passés à 84. Si les syndicats cheminots ont accepté une augmentation de la productivité sur les trains grandes lignes, elles l'ont refusée sur le trafic transilien au vu des grandes difficultés actuelles.

(suite page 9)

COMPTE RENDU 6^{ÈMES} VENDÉMAIRES

(suite de la page 8)

Une dizaine de postes d'agents de sécurité supplémentaires ont été accordés pour les prochains jours et cinq postes d'agents devraient être ajoutés l'an prochain. Il a été promis d'accélérer le programme de déploiement de la vidéosurveillance des lignes avec des patrouilles de police supplémentaires. Résultat positif, même s'il est dommage d'avoir été contraint à un tel conflit social pour l'obtenir.

Il est temps de remettre la politique contractuelle à l'ordre du jour. User et abuser de la formule « dialogue social » ne suffit pas à concrétiser le discours managérial !

Ensuite, le cheminot agressé le 12 janvier au soir a fait l'objet d'une insulte qui participe au conflit (« sale gréviste »)... C'est pourquoi l'exploitation de la période qui s'achève ne doit pas laisser la place à la démagogie.

C'est plutôt mal parti avec « le manque de fierté » du président de la SNCF « d'avoir manqué à nos devoirs », jusqu'au président de la République qui en rajoute en « exigeant des excuses » de la part de la SNCF !

Pour quelqu'un qui revendique la responsabilité sur tous les sujets publics quels qu'ils soient (déclaration provocatrice de juillet dernier sur les "grèves dont on ne voit plus les effets") et sur son attachement au service public tout en menant une politique contraire avec des moyens ridicules, on mesure bien la marque du mépris comme celle du zapping médiatique permanent !

Le plus grave dans ce feuilleton, c'est qu'il a montré la situation de défiance permanente instaurée par les directions des entreprises publiques contre leurs propres agents en usant de méthodes managériales destinées à mettre en porte-à-faux les salariés par rapport aux usagers et clients.

A La Poste, le Président Bailly est ainsi resté droit dans ses bottes avec son projet de privatisation. Et c'est bien la crise de liquidités provoquée par l'effondrement des marchés financiers qui a calmé son enthousiasme, comme a été modérée (momentanément) la fièvre libérale du gouvernement Sarkozy.

On observera que la gestion du pays opérée par notre tout présent chef de l'Etat a provoqué la mise en retrait (voire la dénégation) des « corps intermédiaires » que sont les syndicats de salariés, les élus nationaux, les ministres (et le premier ministre) ainsi que les dirigeants d'entreprises publiques.

A la SNCF, le président Pépy a adopté la structure de fonctionnement élyséenne. On remarquera notamment la disparition du poste de Directeur général exécutif avec sa désignation à la tête de l'entreprise le plaçant en toute première ligne (et en position souvent inconfortable) face aux très nombreux problèmes sociaux et économiques liés à l'ouverture à la concurrence et aux restructurations de très grande ampleur qu'il entend conduire.

Les patrons du secteur public apparaissent ainsi progressivement, non plus comme des grands commis de l'Etat, mais plutôt comme les modestes télégraphistes de l'Elysée. Tout comme le premier ministre est désigné comme un simple « collaborateur » du

président, cette situation place notre pays et sa direction dans la voie d'une présidentialisation excessive qui montre vite ses limites par les bouleversements sociaux et philosophiques qu'elle provoque.

De ce moment inédit et auquel les salariés et leurs syndicats n'ont pas été préparés, vu la rapidité violente des mesures gouvernementales et le zapping politique permanent et assourdissant, nous devons renouveler notre pensée, nos actions comme nos méthodes.

La question des relations entre monde syndical et monde associatif est redevenue actuelle. Le débat n'est pas nouveau. Depuis le XIX^{ème} siècle, il a produit son lot de textes, théories et conflits. Il a évolué différemment selon les pays européens.

Les mots forts de ce débat devraient être respect, indépendance et clarté.

D'abord le respect des principes et objectifs de chacun.

Le syndicalisme a pour première vocation de défendre les intérêts matériels et moraux des salariés. On peut lui reconnaître aussi un rôle important dans la transformation sociale pour assurer plus de justice entre citoyens et une meilleure répartition des richesses.

Une partie des aspirations syndicales hexagonales demeure révolutionnaire mais cela apparaît plus comme la fierté d'une histoire riche d'évolution positive jusqu'à la fin des « Trente glorieuses » que comme un axe structurant le quotidien et le langage des organisations.

C'est cette « aspiration révolutionnaire » de certains syndicats français qui fait la différence majeure avec d'autres pays européens (Cf. les modèles rhénan et nordique).

Mais qu'il s'agisse de cette école syndicale ou de celui qui se définit lui-même comme « réformiste » et/ou « indépendant », aucun ne peut oublier que les combats sociaux qu'ils mènent sont indispensables à la république et ce, quels que soient les gouvernements.

Les événements de mai et juin 1936 sont là pour nous le rappeler. Sans forte pression populaire, les gouvernements *a minima* « gèrent » le pays et réalisent une partie plus ou moins importante de leur programme électoral novateur. Ils s'inscrivent dans un mouvement plus vaste lorsque la mobilisation sociale est forte et s'exprime clairement.

Dans cette légitime recherche du progrès social, le monde associatif français, fort des lois de 1901, peut prendre sa part comme les partis politiques prennent la leur dans des décisions législatives avec les parlementaires et autres élus.

La condition, c'est le respect des identités de chacun. Le syndicat s'inscrit dans la durée pour la défense des salariés et de l'outil de travail notamment.

Les associations très variées travaillent ponctuellement ou durablement sur des objectifs et intérêts particuliers et/ou généraux.

La question de l'indépendance des syndicats et des associations par rapport au monde politique et des affaires se pose avec la même acuité.

(suite page 10)

COMPTE RENDU 6^{ÈMES} VENDÉMAIRES

(suite de la page 9)

Réaffirmée au Congrès syndical d'Amiens de 1906 de la CGT, l'indépendance est un débat permanent et un enjeu politique toujours bien présent. Elle est à l'origine des scissions syndicales de 1921 (Congrès de Tours fondateur du Parti Communiste), de 1939 (soutien de la minorité syndicale communiste à Moscou pour le pacte germano-soviétique) et de 1948 (victoire de la mouvance communiste sur les confédérés).

Ce débat demeure voilé et souvent manipulé aujourd'hui. Mais il recouvre des difficultés d'évolutions bien réelles.

A la CGT, même avec un PCF à 3 ou 4 % de présence électorale nationale, il est toujours recommandé d'être membre du Parti si l'on souhaite accéder à des responsabilités supérieures à celles de secrétaire de syndicat local, ou du moins exprimer des convictions progressistes proches du Parti. Bien sûr, et dans le but de briser l'image d'un syndicat inféodé au Parti, Bernard Thibaut a démissionné du Bureau politique il y a déjà quelques années. Et, fort de l'audience de la 1^{ère} centrale syndicale française, il semblerait que l'influence s'exerce maintenant tout autant dans le sens CGT-PCF, voire dans le sens inverse, pour de nombreuses questions sociales et économiques. Et la CGT travaille en étroite (et utile) coopération avec les élus communistes (conseillers régionaux, généraux, maires, parlementaires nationaux et européens). Travail qui ressemble à celui effectué par les syndicats nordiques avec leurs partis socio-démocrates.

Quand à la CGT-Force Ouvrière créée sur la base de « l'indépendance syndicale » en réaction au contrôle du PCF sur la CGT en 1948, elle apparaît en difficulté face aux évolutions de sa grande sœur. Avec la disparition du bloc communiste au début des années 1990 et de la Fédération syndicale mondiale (FSM), elle n'a pas mené la réflexion idéologique nécessaire entre syndicalisme contestataire et syndicalisme cogestionnaire, voire d'accompagnement. C'est ainsi qu'elle oscille, selon l'actualité et ses fédérations professionnelles, entre les deux, et use des deux ponctuellement. Cela pourrait apparaître comme une forme évoluée de pragmatisme si ce n'était pas accompagné depuis deux décennies d'un entrisme politique important de l'extrême-gauche. Pourtant, cette organisation fut connue depuis sa création comme une formidable rassembleuse de sympathisants et militants socialistes, gaullistes, centristes, francs-maçons (de toutes obédiences, avec une préférence pour le GODF) et laïcs, ainsi que des différentes chapelles de la gauche radicale (LO, ex-PT lambertistes, POI, et ses tendances, ...).

Le départ de nombreux militants socialistes et sympathisants, motivé par des outrages à l'Histoire républicaine (tel l'interview accordée à National Hebdo par Alexandre Hébert, dirigeant historique du courant anarcho-syndicaliste, père du dirigeant actuel de l'UD de Loire-Atlantique du même courant) et par les facilités offertes à la mouvance d'extrême-gauche (courant communiste lambertiste, aujourd'hui POI et anarchie syndicaliste) a facilité cette prise de contrôle redoutée par des anciens et nouveaux militants syndicalistes prenant au premier sens la définition de « l'indépendance syndicale ». Progressivement, les places libérées ont été occupées par les militants de la mouvance trotskyste ou aidées par le compagnonnage de camarades compréhensifs et soucieux de leur confort politique et syndical

personnel. Ainsi des fédérations et unions départementales sont aujourd'hui dirigées par l'extrême-gauche sans rencontrer de grande résistance de la part du courant historique socialisant et franc-maçon, hier encore traditionnel et aujourd'hui minoritaire.

Ce glissement de gouvernance vers le courant trotskyste n'a pas été ralenti par l'arrivée de Jean-Claude Mailly à la tête de la confédération, malgré un langage à la forme différente de son prédécesseur Marc Blondel.

Ce n'est plus la question de « l'indépendance syndicale » qui peut être posée en toute sincérité dans cette organisation car la formule est devenue usée par de trop nombreux dirigeants vrais faux croyants. Mais celle de la continuité de la CGT Force Ouvrière revendiquée par Léon Jouhaux, Louis Bothereaux et André Bergeron lors de la scission de 1948.

La CFDT a connu deux « scissions ». Celle de 1964 pour déconfessionnaliser le syndicat dans le droit fil des évolutions sociétales de l'époque (et du concile progressiste de Vatican II). Et celle plus lente de la fin de la croyance dans le rêve autogestionnaire (avec le PSU) au début des années 1970.

On notera sa proximité relative avec le Parti Socialiste dans les années 80 et le courant représenté par Jacques Delors tout en conservant des distances lui permettant de débattre avec tous les gouvernements sans états d'âmes et dans une indépendance peu affirmée mais appliquée. Cette forme de pragmatisme est souvent apparue, pour ses adversaires et son courant d'extrême-gauche (essentiellement représenté par la LCR) comme une forme de trahison inacceptable. Après avoir tenté de prendre le contrôle d'UD et de fédérations, l'organe politique de la LCR a donné ordre à ses militants de quitter cette organisation pour rejoindre la CGT par une négociation politique et organisationnelle accordant quelques responsabilités à ses nouveaux adhérents. Dans d'autres secteurs, la LCR a favorisé la création de syndicats SUD. Ainsi la fédération FGTE de la CFDT (branche cheminots) a connu une déperdition importante d'adhérents avec cette démarche politisée dans les années 90. Aujourd'hui, ces départs ont été compensés (en comparaison aux effectifs globaux confédéraux).

L'émergence des syndicats SUD dans les années 80, commencée par la Poste, poursuivie par la SNCF, a provoqué un nouvel émiettement du mouvement syndical. « Agir local, penser global » fut le slogan fonctionnel du « syndicalisme autrement ». Au début, la volonté de faire partager l'organisation par chaque adhérent du syndicat n'a pas manqué d'inquiéter les autres organisations. SUD s'est immédiatement positionné comme syndicalisme du « mouvement social » en intégrant la coopération, voire l'entraide, réciproque entre le syndicat et le monde associatif (souvent politisé), voire politique. SUD ne se pose donc pas la question de l'indépendance syndicale puisque cette question n'a pas lieu d'être pour faire avancer et réaliser les revendications des salariés, de leurs familles, et de toutes les populations en difficulté quelles qu'elles soient (sans-papiers, mal-logés, réfugiés de tous ordres, ...). Ceci même en utilisant des moyens à la limite de la légalité républicaine, l'irrespect de la loi jugée « injuste » faisant partie de la boîte à outils revendicative du dirigeant SUD.

(suite page 11)

COMPTE RENDU 6^{ÈMES} VENDÉMAIRES

(suite de la page 10)

Enfin, la question de la clarté sur les objectifs pour des actions communes mouvement syndical - associations et partis politiques est essentielle. Avec l'indépendance, c'est certainement le point difficile qui se heurte à des conceptions syndicales différentes voire divergentes (Cf. SUD) et des intérêts potentiellement divergents (avec le monde associatif).

Car la situation actuelle difficile de l'opposition politique parlementaire semble confier le rôle d'opposants aux syndicats. Or, ce n'est certainement pas l'intérêt des salariés et de leurs représentants de devenir la force d'opposition politique majeure dans une république comme la nôtre. Cela représente un danger de même niveau que l'érosion des « corps intermédiaires » que j'évoquais auparavant.

C'est rendre un mauvais service aux partis politiques d'opposition et aux syndicats qui doivent rester sur leurs objectifs tout en évoluant sur la prise en compte des intérêts pratiques et quotidiens des salariés, et en gardant à l'esprit leur capacité de transformation sociale.

J'ai été particulièrement excédé d'entendre, par la voix d'un chercheur en sociologie français, expliquer lors de la conférence « syndicats et monde associatif » organisée par la Fédération internationale des ouvriers des transports (ITF) tout l'intérêt pour un syndicat français d'investir à fond le champ associatif avec toute association partageant peu ou prou un objectif sociétal compatible. J'ai rappelé que le monde associatif répond à des intérêts multiples et qu'il n'est pas toujours vertueux quant à la défense d'un groupe aussi important que celui des salariés. Et que le financement de certaines organisations, notamment dans le domaine environnemental ou d'aide à des personnes en difficulté répond fausement à l'intérêt collectif mais plutôt à des affaires bien particulières (jeux économiques), voire sectaires et religieux et politisés. Que de cette confusion peut naître une défiance permanente des pouvoirs publics et monde patronal contre les syndicats devenus partenaires d'associations aux véritables enjeux discutables, voire contraires aux revendications des salariés.

Et de rappeler que certaines associations reçoivent des dons et soutiens financiers privés qui les guident dans leurs actions...

Toutefois, l'opération gouvernementale française du fort mal nommé « Grenelle de l'Environnement » (car il n'y a jamais eu de véritables négociations) avec un travail collectif entre syndicats, associations, représentants politiques et institutionnels a été globalement constructive, même si le résultat au final a presque accouché d'une souris de taille trop modeste. Et de rappeler également que certains parlementaires s'empressent de minimiser la portée de certaines propositions sous la pression des lobbys des entreprises (ex. transport routier de marchandises).

Le « mouvement social » est au mouvement syndical ce qu'est la société politique aux citoyens. C'est un risque de confusion, donc de non-dits, de manipulation et de mensonges. Tout comme dans une république sociale une et indivisible telle qu'on veut la promouvoir, il ne doit pas y avoir de « société civile » qui se définirait en opposition à la société politique des élus, favorisant

l'antiparlementarisme et l'anti-républicanisme si chers à l'extrême-droite et aux factieux de février 1934. Pas de société civile mais une seule société citoyenne où chacune est chacun est reconnu libre et égal en droits et en devoirs.

Quand aux différentes perspectives communes au combat commun, elles existent mais doivent s'exprimer d'abord par le sceau du pragmatisme dynamique. Par exemple, nous ne pouvons plus exprimer une position idéologique d'opposition à la notion de profits, même si nous savons que la notion de « salariat » est idéologiquement oppressive. Qu'une entreprise privée, qu'un établissement public dégage des « marges » n'est pas nocif en soi. A condition de respecter deux points fondamentaux : que ce résultat soit obtenu en respectant les droits et devoirs des salariés, et que ces profits soient redistribués pour partie à ceux qui les ont générés. Cela semble être la marque du bon sens mais cela va mieux en le disant dans la mesure où le patronat français demeure dans une position bien éloignée des modèles rhénan et nordique en la matière.

Enfin, sur l'Europe. L'élection de nos parlementaires en juin prochain est l'occasion de revendiquer et débattre sur quelques sujets éminents. On pourra encore déplorer que les responsables politiques français considèrent subalterne le Parlement Européen. C'est tout simplement inacceptable quand on sait le nombre de décisions importantes et touchant notre vie quotidienne prises à l'échelon de l'Europe. Bien entendu, le scrutin de liste facilite le recrutement des incasables et de quelques médiocres au niveau national ou les battus en scrutin de circonscription et/ou canton. Mais il faut en finir avec cette mauvaise tradition française qui montre toute notre arrogance à l'étranger. Tout comme il faut savoir conserver les élu(e)s sortant(e)s qui ont travaillé avec assiduité et perspicacité au Parlement de Strasbourg pour assurer la continuité des dossiers et propositions.

L'Europe est un enjeu où on ne peut faire d'impasse.

Sur les libertés citoyennes en danger, comme en témoigne la récente disparition (heureuse) d'un groupe technique au niveau de la Commission portant sur la protection des données (informatiques, Internet) auquel participaient quatre ressortissants américains (sur 5) qui possédaient tous des intérêts économiques, voire politiques particuliers, voire nationaux, sur cette question. Autant confier directement les clés de toutes nos données à Microsoft (et aux services de renseignements US), cela aurait le mérite de la sincérité.

Quand à la question de la laïcité, elle est celle qui doit mériter toute notre attention et retenir celle de tous les députés européens de tous pays malgré nos différences culturelles et la présence pesante du lobby vaticaniste et des autres pouvoirs religieux à Bruxelles et Strasbourg. Sur ce point, nous ne serons pas aidés par le président de la République, qui vient d'accepter la reconnaissance de l'équivalence de diplômes décernés par des institutions vaticanes par rapport à des diplômes universitaires publics français.

(suite page12)

COMPTE RENDU 6^{ÈMES} VENDÉMAIRES

(suite de la page 11)

Dans le combat pour les droits sociaux, face au dogme de la « concurrence libre et non faussée », les parlementaires européens doivent rappeler que l'économie est faite par des femmes et des hommes d'abord et avant tout et que le « travail doit reprendre toute sa place ». La libéralisation des marchés de l'énergie, de la poste et des transports publics (marchandises et voyageurs) montre ses limites dangereuses.

La construction d'une Europe de la Défense indépendante de toute autre contrée est aussi un sujet impératif pour que les européens restent en dehors des croisades portées par les théories funestes pour l'humanité du « choc des civilisations »

comme de la « fin de l'Histoire ». Comment ne pas avoir un regard critique sur le retour de notre pays au sein du commandement militaire intégré de l'OTAN, alors que nous devons redéfinir avec nos partenaires de l'Alliance les objectifs et moyens de cette organisation ?

Enfin, la question existentielle de « l'Etat Nation » et/ou d'une « fédération d'états-nations » doit être encore portée au débat car c'est le sujet de l'Europe citoyenne qui est ainsi posé. Et de nos principes républicains, qui nous montrent encore et toujours la voix du progrès humain.

IL FAUT UN CHANGEMENT DE MODELE A L'ECHELLE NATIONALE, EUROPEENNE ET MONDIALE

par Georges SARRE, ancien ministre, adjoint au Maire de Paris

Quelle issue à la crise ? Comment établir un rapport de force en faveur du monde du travail ?

Il est particulièrement pertinent de poser conjointement ces deux questions, qui sont le thème de ces Vendémiaires pour l'une, et de notre atelier pour l'autre, si je comprends bien.

Permettez-moi de revenir quelques instants sur la crise. Et de faire le lien avec le rapport de force capital/travail. Cette crise n'est pas un accident. Ce n'est pas un dérèglement. Ce n'est même pas une sortie de route du capitalisme mondial. C'est, je le crois sincèrement, la destination inéluctable d'un système organisé d'accaparement par le capital des richesses produites par le travail. Permettez-moi d'expliquer ma pensée.

Premièrement, après la période exceptionnelle des « Trente glorieuses » et des conquêtes sociales, avec l'esprit de la Résistance, et son programme, notre peuple majoritairement à gauche, la puissance du Parti Communiste, du syndicalisme ouvrier, notamment, on a atteint, avant le retournement des années 1970-80, une répartition capital/travail de la valeur ajoutée de l'ordre de 30 % pour le capital et 70 % pour le travail. C'était l'heure des nationalisations, de la reconstruction de la France, des avancées progressistes. En ce temps-là, on chantait à gauche la Marseillaise, l'internationale, la Jeune Garde. Aujourd'hui, nous sommes tombés à un rapport de l'ordre de 40 % pour le capital et 60 % pour le travail. Ce rapport capital/travail actuel est comparable à celui qui précédait les années 1970, exception faite de la deuxième guerre mondiale. J'irais jusqu'à dire, avec quelque esprit provocateur, qu'on n'a pas, en 1983, « ouvert une parenthèse » : on l'a refermée ! Oui, en quelque sorte, on a refermé la parenthèse sociale ouverte à la Libération : c'est le capitalisme au sens strict qui a repris ses droits !

Pourquoi ? Parce que le schéma profit – investissement – emploi est rendu totalement caduc par la libre circulation des

capitaux et le libre échange des biens et des services. En effet, le capital grassement rémunéré en France, peut générer certains investissements productifs.

Mais ces investissements peuvent se faire à l'autre bout de la planète, là où le capital s'estime mieux rémunéré encore, là où le travail est moins bien payé, là où la protection sociale est moins élevée, là où l'environnement n'est pas respecté.

La France a désormais un solde d'investissements directs étrangers très négatif, de l'ordre de – 35 milliards d'euros (chiffres de 2005 et de 2006) ! Cet argument est parfois utilisé par les libéraux pour nous inciter au dumping, mais j'en fais une autre lecture : nos rentiers trahissent la patrie et les travailleurs qui les ont enrichis en allant investir ailleurs, bien davantage qu'on vient d'ailleurs investir en France ! Et encore, ces investissements ne sont pas tous productifs. Je vais plus loin.

La désertion des investisseurs n'est pas la seule explication de cette gabegie oligarchique de valeur ajoutée. Il faut aussi insister sur le phénomène de financiarisation de l'économie. A partir des années 1990, les profits des entreprises françaises ont été de moins en moins réinvestis, et de plus en plus distribués aux actionnaires. Or, les entreprises se finançaient de plus en plus par l'émission de titres, et de moins en moins par l'endettement. Il en a résulté d'une part une opacité de plus en plus grande sur la valeur réelle des titres, et d'autre part un changement de logique dans la gestion des grandes entreprises, qui ont de moins en moins été gérées dans une optique de croissance de la production et de l'emploi, ni même d'innovation, mais dans une optique de rentabilité immédiate maximale en termes de dividendes versés aux actionnaires. J'en termine avec cette digression peut-être un peu technique, mais qui montre quoi ?

(suite page 13)

COMPTE RENDU 6^{ÈMES} VENDÉMAIRES

(suite de la page 12)

1 – Premièrement que la dégradation du rapport travail/capital a provoqué la croissance faible, non seulement parce qu'elle a pénalisé le pouvoir d'achat des salariés, des consommateurs, mais aussi parce qu'elle a permis le détournement de la valeur ajoutée vers une minorité d'actionnaires financiers mondialisés au détriment de l'investissement productif et de l'emploi.

2 – Deuxièmement que cette minorité s'est laissée emporter dans une folle logique d'hyper-titrisation, de produits bancaires dérivés, de crédits hypothécaires démentiels, ce qui a provoqué la crise financière. Il importe bien de comprendre, je crois, que d'une certaine façon la crise économique et sociale a précédé la crise financière. Le chômage de masse et son halo de précarité, le pouvoir d'achat en berne, ne sont pas nés d'hier : la crise actuelle est d'abord une crise du rapport capital/travail. Il est d'ailleurs assez amusant de voir que, dans l'affaire des crédits immobiliers hypothécaires aux Etats-Unis, on a beaucoup insisté sur l'absurdité du dispositif financier, mais on a largement omis d'analyser que, si les travailleurs états-uniens y avaient recours, c'est aussi sans doute parce qu'ils subissaient des difficultés de pouvoir d'achat !

Par conséquent, la bonne question à poser, pour sortir de la crise, est effectivement celle de la réorientation de la valeur ajoutée vers le travail, de l'amélioration du rapport travail/capital, et donc, la question du rapport de force en faveur du monde du travail.

Il faut donc évidemment une augmentation substantielle des salaires, notamment des bas salaires. Il faut mettre un terme à nombre de dispositifs de baisses des cotisations patronales dont même la Cour des Comptes reconnaît qu'ils créent un effet d'aubaine et non un effet sur l'emploi. Il faut stabiliser les actionnaires de nos entreprises, mobiliser les banques, et donc l'épargne, en faveur de l'investissement productif, constituer un pôle bancaire public, encourager le mutualisme authentique. Mais tout cela, chers camarades, ne peut pas se faire avec efficacité dans le cadre d'une économie « où la concurrence est libre et non faussée », pour reprendre l'expression qui résume le mieux notre adversaire commun : feu le Traité constitutionnel européen.

C'est pourquoi il est nécessaire, il est indispensable, de réorienter la construction européenne et d'engager des discussions multilatérales à l'échelle internationale, pour passer du libre échange à un échange raisonné, prenant en compte les critères de juste rémunération du travail, de protection sociale, de respect environnemental. Alors, je comprends bien que le mot protectionnisme fait peur à certains (pas à moi) ; mais je les rassure : il n'est pas question de fermer les frontières, de stopper les échanges, d'interdire l'investissement à l'étranger, d'interdire l'importation de produits étrangers ! Il est question de défendre nos emplois, nos savoir faire, notre modèle de protection sociale !

Quant aux pays qui ne respectent pas ces critères, le commerce avec eux doit s'inscrire dans une logique de co-développement, avec des programmes qui sont utiles à leurs populations : car enfin, aujourd'hui, le libre échange, pour la Chine par exemple, c'est quoi, si ce n'est le travail de nuit, le travail des enfants, l'exode rural, la cohorte des anciens paysans transformés en chômeurs aux portes des zones urbaines ?

Alors de grâce, que personne ne s'abrite derrière l'internationalisme pour me parler de libre échange ! Sachez le, il n'y a pas de solution pour l'emploi, l'industrie, le travail, le progrès social sans en appeler au protectionnisme avec nos voisins et si ce n'est pas possible, à cause du blocage allemand, il nous reste notre souveraineté ! C'est elle qui depuis 1789 a fait des Français des citoyens égaux en droit.

Oui, il faut tracer ainsi le cap de réformes structurelles profondes, le cap d'un changement de paradigme, d'un changement de modèle, à l'échelle nationale, européenne et mondiale ! C'est cela, le rôle de la gauche. C'est cela le débouché politique à la mobilisation sociale !

Et c'est cette analyse, et ce sont ces propositions, qui, je le crois, sont de nature à entretenir un espoir fondé, sur lequel s'appuieront légitimement les luttes syndicales, les luttes sociales ! Il est nécessaire de proposer un changement de cap car les portes de la France sont ouvertes à tous les vents mauvais du capitalisme financier mondial. Notre peuple souffre. Les suicides se multiplient. Les entreprises ferment. Le chômage augmente à une vitesse vertigineuse, la misère s'étend, les gens sont déboussolés. A nous de tenir bon, agir et ne pas nous laisser aller. Aujourd'hui trop de citoyennes et de citoyens sont en grande difficulté. Ils défilent, ils protestent mais l'horizon semble bouché. Il n'y a qu'une solution, se battre résolument : abandonner l'eau de rose. On peut défiler à la Bastille, mais on n'avancera guère sans passer par la République, et sans considérer la Nation !

Les élections européennes peuvent et doivent être l'occasion de lancer une belle aventure, d'offrir une perspective politique à la coalition d'une majorité sociale. Alors vive la Gauche, le Front des Citoyens ! Vive la République, vive la République sociale !

ACTUALITÉ SOCIALE

Communiqué des huit organisations syndicales
CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, Unsa

Journée de mobilisations décentralisées le 26 mai et grande journée de manifestations le 13 juin

Le 1^{er} mai 2009 a été une journée historique tant en raison de l'unité des huit organisations syndicales, qu'en raison de l'ampleur de la mobilisation au travers de plus de 280 rassemblements dans toute la France.

Troisième mobilisation à l'appel des huit organisations syndicales en quatre mois, ce 1^{er} mai témoigne d'un enracinement de la mobilisation et de la détermination des salariés, demandeurs d'emploi et retraités à exprimer leurs revendications et à obtenir des réponses. Le gouvernement et le patronat auraient tort de les traiter par le déni et le mépris, alors que la crise, le chômage, les licenciements, les suppressions d'emploi et les politiques de fragilisation des services publics les percutent de plein fouet.

C'est pourquoi les organisations syndicales appellent solennellement le gouvernement et le patronat à prendre en compte l'ampleur de ces rassemblements qui expriment inquiétude, désarroi et profond sentiment d'injustice. Sur la base de leur déclaration commune du 5 janvier, elles préciseront, dans les prochains jours, des propositions sur lesquelles elles attendent des réponses rapides du gouvernement et du patronat.

Les huit organisations syndicales appellent les salariés à faire du 26 mai 2009 une journée de mobilisations décentralisées dans des modalités diverses en fonction des réalités locales et visant à la participation du plus grand nombre.

Elles soutiennent les manifestations syndicales européennes de la mi-mai.

Les huit organisations syndicales appellent aussi à une grande journée de manifestations dans toute la France le 13 juin 2009.

Paris, le 4 mai 2009.

ACTUALITÉ SOCIALE

Au cœur du débat sur la loi Bachelot « La gouvernance, pour quoi faire ? » Professeur Grimaldi

Par Jean-Claude CHALLEY

Nicolas Sarkozy manœuvre face à la mobilisation qui se développe des personnels, des usagers, des médecins – y compris les plus grands professeurs – ainsi qu'aux réticences, pour ne pas dire plus, d'une partie de sa majorité.

De plus en plus autocrate, il piétine le Parlement, l'Assemblée nationale, y compris sa majorité, ses ministres.

Il a proposé des amendements de portée purement honorifique sur la gouvernance des ARS (Agences régionales de santé), les médecins protestant contre le fait d'être de simples exécutants sous les ordres d'un directeur, lui-même sous les ordres du préfet, le tout dans une logique d'économie à tout prix faisant peu de cas des nécessités médicales (c'est en ce sens qu'on a parlé « d'hôpital – entreprise »).

Un autre amendement revient sur la limitation des dépassements d'honoraires qui, pourtant, explosent. Une fois de plus le gouvernement oppose les médecins aux patients. Quelle honte !

Mais la question de fond est posée par le Professeur Grimaldi : on parle beaucoup de gouvernance, mais quel est son objectif ?

Le texte de loi est bâclé, parfois volontairement imprécis. En effet il prévoit en complément 2 ordonnances, 60 décrets, 20 arrêtés, qui ne passeront pas par le Parlement et donneront au gouvernement toute latitude de faire ce qu'il veut.

Le but était de limiter l'opposition à la loi, et notamment aux ARS, sous l'argument : « on ne peut être contre le principe, tout dépendra de l'application ».

Dans la mise en oeuvre, il y aurait des oppositions, permettant à chacun de sauver la face en protestant contre une mauvaise application locale. Machiavélique.

Pourtant les objectifs de la réforme sont clairs :

- **Parvenir à l'équilibre en 2012** (Cf. E. Woerth à plusieurs reprises), conformément au Pacte de stabilité, dont le respect a été rappelé au dernier Conseil européen (voir Réso d'avril n° 65: « du Conseil européen au G20, 15 jours qui ne changeront pas le monde » : <http://www.resistancesociale.fr>)
Cf. N. Sarkozy : « Un hôpital performant est un hôpital qui apporte sa contribution au rééquilibrage de l'assurance maladie. »
20 à 30 000 emplois sont menacés ou déjà en cours de suppression, des hôpitaux, maternités, services...
- **Marchandiser la santé, privatiser tout ce qui est rentabilisable**, là aussi dans la logique du traité de Lisbonne.

Cf. N Sarkozy : « « L'assurance maladie n'a pas vocation à tout prendre en charge... ». « Les partenariats public – privé doivent devenir la règle ».

La loi Bachelot ne concerne pas que l'hôpital : la Sécurité sociale, le médico-social, les DDASS, DRASS...sont aussi concernés.

Les conséquences pour la population seront graves : files d'attente, obligation de souscrire à des complémentaires dont les tarifs explosent, acceptation de dépassements d'honoraires ou renoncement aux soins, médecine à deux vitesses...

Il s'agit bien de l'importation par N. Sarkozy du système dont les américains ne veulent plus

C'est la nature et l'objectif de la loi qui sont en cause, et non tel ou tel article. La loi Bachelot n'est pas amendable. Elle doit être retirée.

Ps dernière minute : interview de M. Woerth aux Echos

Dans son interview aux « Echos » ce matin du 18 mai, M. Woerth annonce des « réformes structurelles » pour assurer la « solidité financière » et « l'efficacité » de notre système de santé.

La Sécurité sociale, instaurée en 1945, a pour objectif **l'EGALITE**

L'objectif affiché des réformes de Sarkozy, Bachelot, Woerth est « **l'EQUITE** ».

Depuis la Révolution française, notre devise est « liberté, égalité, fraternité ».. **Il s'agit bien d'une remise en cause fondamentale, « d'éradication » de notre modèle social.**

Il y a des pièges dans l'interview de M. Woerth : il essaie de détourner l'attention de la loi Bachelot que le gouvernement tente de faire voter sous procédure d'urgence vers un débat général, éclaté, sur des mesures futures. Mais surtout il laisse entendre que les réformes sont à venir. **Or, la loi Bachelot est au centre des réformes de structure.**

Plus que jamais la MOBILISATION UNITAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION, SYNDICATS, ELUS, USAGERS, POUR LE RETRAIT DE LA LOI BACHELOT EST NECESSAIRE

COUP DE GUEULE

Bouclier fiscal : vous avez dit 50 % ?

Par Eric FERRAND

Savoir lire, écrire et compter : voilà, entre autres, le but de l'apprentissage à l'école... Mais il faut bien dire que, parfois, on s'y perd... Par exemple, cette excitante affaire du « bouclier fiscal », plafonnant le taux d'imposition à 50 % des revenus, qui émeut tant certains, déclarant, plein de trémolos dans la voix : « déjà, prendre 50 % de ce qu'ils gagnent aux riches, plus l'impôt sur la fortune, ça suffit... » (je cite un acteur à la mode qui cartonne en ce moment avec un film niais).

Alors regardons ça de plus près, pour comprendre ce que veut dire 50 % dans la réalité fiscale : tout d'abord, les 50 % incluent non seulement l'impôt sur le revenu, mais aussi celui de solidarité sur la fortune (ISF), la CSG/CRDS sur tous les revenus (placements, revenus du patrimoine), la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties concernant la résidence principale et certaines taxes additionnelles à celles-ci. Et toc !

Ensuite, précisons que si vous atteignez le taux d'imposition sur le revenu de 50 %, vous ne versez pas au fisc 50 % de ce que vous gagnez ! Non, non, non !

Parce que les tranches sont proooooogreeeeessiiiiiveuuuuus... Vous suivez ?

Prenons cet exemple mathématiquement simple : imaginons des tranches à 10, 20, 30, 40 et 50 % d'imposition tous les 10 000 euros gagnés. Le seul qui paie réellement le taux annoncé, c'est le plus pauvre, celui à qui on prend 10 % de ses 10 000 euros, soit 1 000 €. A celui qui gagne 20 000 euros, on prendrait 1 000 € sur la première tranche, et 2 000 € sur la seconde, soit 3 000 en tout. 3 000 € pour 20 000 gagnés, ça ne fait plus que 15 % et non 20 %. Vous suivez toujours ?

Pour le taux à 50 %, cela ferait : 1 000 + 2 000 + 3 000 + 4 000 + 5 000 = 15 000 € pour 50 000 € de revenus, soit un taux réel de 30 %. De cela, vous déduisez les abattements pour frais professionnels, les crédits d'impôts, les réductions pour investissement dans les îles, pour achat de bateaux, pour contrats d'assurance-vie, pour aide aux associations, etc. et vous vous apercevez que l'impôt réel est bien inférieur au taux annoncé, jusqu'à la moitié, voire moins. Voilà, voilà, c'est ça 50 %... Comme le dit monsieur Copé : « en temps de crise, on a besoin de gens fortunés »... Quelle contribution !

VOUS AUSSI, REFUSEZ LA RÉSIGNATION, ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de
RESO, association loi 1901

Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS
Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr

Courriel : webmaster@resistancesociale.fr

Présidente de RESO et directrice de la publication :
Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

TEL : Portable : E-mail :

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

Je souhaite diffuser le journal autour de moi. Adressez-moi exemplaires par envoi.

À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS (chèque à l'ordre de Résistance Sociale)